



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des Élections et de la Réglementation Générale

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DCL/BERG/2025/180 du 27 août 2025
instituant les bureaux de vote, dans les communes du département du Var
à compter du 1er janvier 2026**

Le préfet du Var,

Vu le code électoral et notamment les articles R.40 et R. 40-1 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2014-270 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Var ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 mai 2025 portant nomination de Monsieur Simon BABRE en qualité de préfet du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025/12/MCI du 02 juin 2025 portant délégation de signature à Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2024/321 du 29 août 2024 instituant les bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs dans le département du Var à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu les demandes de modifications des lieux des bureaux de vote présentées par les maires du département du Var ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÈTE

ARTICLE 1^{er}: Les bureaux de vote et leurs périmètres géographiques sont fixés dans les communes du département du Var, **à compter du 1er janvier 2026**, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2: En application de l'article R. 40-1 du code électoral, sont rattachés au bureau de vote n° 19 de la commune de Toulon :

- les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L.79 du code électoral ;

- les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs descendants ou un de leurs parents jusqu'au 4^e degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ;
- les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code.

Ce bureau n° 19 est rattaché à la circonscription électorale de la commune de Toulon qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

- pour les élections départementales : canton 21 Toulon 3 ;
- pour les élections législatives : circonscription n° 2.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° DCL/BERG/2024/321 du 29 août 2024 instituant les bureaux de vote dans le département du Var, cessera d'avoir effet le 31 décembre 2025.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfètes de Draguignan et de Brignoles et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et immédiatement affiché.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Lucien GIUDICELLI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative
 - un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Var - Bd du 112ème régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX
 - un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s);
 Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
 Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.
 - un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDE

Commune	Arr.	Circ.	Canton	Bureau	N° BV	Adresse du bureau de vote n° 1 et suivants
Périmètre du bureau de vote						
TOURVES						
Brignoles	6	Brignoles (N°1)	0002	2	Espace culturel - Quartier saint Pierre	
TOURVES						
Brignoles	6	Brignoles (N°1)	0003	3	Salle Saint Pierre - Quartier saint Pierre	
TOURVES						
Brignoles	6	Brignoles (N°1)	0003	3	Salle Saint Pierre - Quartier saint Pierre	
TOURVES						
Brignoles	6	Brignoles (N°1)	0004	4	Salle Saint Pierre - Quartier saint Pierre	
TRANS EN PROVENCE						
Draguignan	8	Draguignan (N° 3)	0001	BC	1	Hôtel de ville - Place de l'Hôtel de ville
TRANS EN PROVENCE						
Draguignan	8	Draguignan (N° 3)	0002	BC	2	Salle Beraud (gauche) - Rue des Baumes - Place du souvenir français

Commune	Arr.	Circ.	Canton	Bureau	BC	N° BV	Adresse du bureau de vote n° 1 et suivants
TRANS EN PROVENCE	Draguignan	8	Draguignan (N° 3)	0003	3	Ancienne école maternelle Jean-Moulin - Boulevard Alphonse Daudet	
TRANS EN PROVENCE	Draguignan	8	Draguignan (N° 3)	0004	4	Salle Béraud (droite) - Rue des Baumes - Place du souvenir français	
TRANS EN PROVENCE	Draguignan	8	Draguignan (N° 3)	0005	5	Ecole maternelle Leï Cigaloun - Chemin des Cdauses	
TRANS EN PROVENCE	Draguignan	8	Draguignan (N° 3)	0006	6	Ecole élémentaire Jean Moulin - Avenue Marguerite de Provence	
TRIGANCE	Draguignan	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle culturelle 36 Rue du four communal
VAL (LE)	Brignoles	6	Brignoles (N° 1)	0001	BC	1	5 Place de la libération
VAL (LE)	Brignoles	6	Brignoles (N° 1)	0002		2	Complexe sportif de la Roguière - Quartier de la Roguière
VAL (LE)	Brignoles	6	Brignoles (N° 1)	0003		3	Ecole élémentaire du bicentenaire - Avenue des droits de l'homme
VAL (LE)	Brignoles	6	Brignoles (N° 1)	0004		4	Foyer municipal - Place Louis Fournier
VALETTE DU VAR (LA)	Toulon	2	Toulon III (N° 21)	0001		1	Colonel Picot 1 - Résidence Colonel Picot - 627, avenue colonel Picot
VALETTE DU VAR (LA)	Toulon	2	Toulon III (N° 21)	0002		2	Colonel Picot 2 - Résidence Colonel Picot - 627, avenue colonel Picot
VALETTE DU VAR (LA)	Toulon	2	Toulon III (N° 21)	0003		3	Salle Couros, avenue de Lavoisier
VALETTE DU VAR (LA)	Toulon	2	Toulon III (N° 21)	0004		4	Multi-accueil Les Oliviers - 45 avenue de la Condamine
VALETTE DU VAR (LA)	Toulon	2	Toulon III (N° 21)	0005		5	Centre culturel Pierre Bel - 77 Avenue du grenadier d'empire Charles Chabaud

Périmètre du bureau de vote

Chemin De Baudin; Carraire Baudin; Chemin De Caillier; Puits Du Caillier; Carraire Baudin; Chemin De Clos; Chemin Du Trans Au Puits Du Bel Eoue (Numéros Impairs); Les Faïsses; Chemin De Draguignan À La Motte; Chemin Des Faïsses Orientales; Chemin Du Peybert; Chemin Du Peybert; Leï Rourre Du Peybert; Carraire Du Peybert; Chemin Du Rive; Chemin De Varrayon; Chemin St Victor (Numéros Pairs); Impasse Baudin; Impasse Cantoua ; Impasse Françoise Concasa Montiel

Quartier Les Baumes; Chemin le Bosquet; Quartier Le Bosquet; Quartier Les Clauses; Chemin Des Clauses; Les Clauses (Numéros Impairs); Résidence Les Coquelicots; Chemin Des Darrois; Chemin De Trans Au Puits Du Bel Eoue (Numéros Pairs); Lotissement Les Bois Route 2; Chemin Du Jas; Route De La Morte; Route Du Muy (Numéros Impairs); Lotissement Le Paradis; Lotissement Les Hautes Rives; Les Bois Routis; Quartier St Vincent ; Résidence les Artichats; Résidence Paradis

Route Des Arcs (Numéros Pairs); Domaine Des Côteaux; Super Trans Bellevue; Panorama St Bernard; Impasse La Calaldo; Impasse Ensolieado; Impasse De La Fangue; Chemin Des Grottes; Chemin Des Grottes; Chemin Des Grottes; Chemin Des Grottes; Chemin Li Cigalo; Chemin De La Croix (Numéros Impairs); Quartier Le Crixo; Chemin Des Croulières; Avenue Grillet; Placeette Des Lavandes; Impasse Le Lavando; Lotissement Chauvet; Lotissement Le Puits De Maurin; Les jardins Du Puits De Maurin; Chemin Du Puits De Maurin; Route Du Muy (Numéros Pairs); Le Petit Village Neuf; Impasse Des Oliviers; Impasse Li Passerou; Le Péïca; Le Pardiguier; Impasse Pinet; Impasse Les Pins; Rue De La Provence; Impasse Souillet; Impasse Roumantou; Impasse Bello Vista

Route Des Arcs (Numéros Impairs); Canteperdrix; Chemin Du Cassivet; Chemin Des Chênes; Montée De La Cotte; Chemin De la Croix; Rue555 Draguignan; Route De Draguignan; Route Du Plan; Chemin Pouiraque; Chemin Des Suous; Petit Chemin Des Suous; Quartier St Victor; Chemin Des Portes ; Rue Yves De Daruvare

TOUVE LA COMMUNE

Le village (centre à l'intérieur de la déviation) ; le révol; plan de carrière ; le pibolo

Pré De Castre ; Les Banquets ; Saint-Pierre ; Les Sauvades ; Les Garrigues ; Saint-Georges ; Les Reddandes ; Les Mardariès ; les Vallassières ; Terroir Oriental , Terroir Méridional ; Val D'anglais ; Les Saouvis ; Les Prés Orientals ; Les Prés ; Cannibis ; Milan ; Le Petit Bau ; Les Cognots ; Espagnet ; Les Bois ; St Marc ; Belleveu ; Les Tufts ; St Joseph ; Le Clots ; Roumagon ; Les Ribas ; Le Peiroua ; St Cyriaque ; Fonferrraud ; Piégrès ; Le Bargedon ; Fontainetleau ; le Rayoulet ; L'adrech De Piaou ; Les Taparrasses ; Le Clos De Piaou ; Costenson ; Le Gros De Pih ; Le Vallon D'ambonnet ; Siboune ; Ral Martin ; L'hubac De Plaou.

jeanval ; Plan De Bramefan ; Serre De Gayaoude Le Carnier ; Le Grand Claou ; Plan De Jeannet ; La Bessoune ; La Grande Bastide ; La Bastidaise ; Le Plan Oriental ; La Floride ; La Blanche ; Le Plan Occidental ; La Perle Brasque ; Tour Courrouz ; Cythère ; L'hubac La Grande Brusque ; La Bouissonne ; Chateaureinard ; Pataqueille ; L'hubac Du Cuit ; Le Cuit ; L'hubac De Gayarvy ; L'adrech De La Grande Bastide ; Buffe ; Gavarry ; La Tuquie ; Les Sambles ; La Couale De L'oulo ; Les Grandes Terres ; Rioubert ; Les Jeannets ; Les Mayans. Dernier De Saint-Blaise ; Fontenelle ; Les Vergers ; Le Poidoux ; Le Poïdoux ; Les Machotes ; Lotissement Les Machottes.

Serre De Taval ; Taval ; L'hubac De Laval ; Claou De La Laouye ; Collet De Bayoroy ; Notre Dame ; L'hubac De Ste Catherine ; Peyréjus ; Ste Anne ; La Plaine ; Val D'angusville ; Claou De Niel ; Les Machotes . Lotissement Les Machottes.

RN 97 ; chemin des Amandiers ; impasse Notre Dame des Anges ; Les Terrasses d'Azur ; Avenue du Bou de quattro oures ; impasse de la Sainte Baume ; allée des sous-bois ; allée des buissons ; chemin de la Calabro ; quartier des Caoumes ; rue du Mont Caume ; allée des Petits Champs ; impasse du Fenouillet ; impasse du Fuméou ; chemin du Fuméou ; allée des hautes futaies ; impasse Guibaud ; avenue Bel Horizon ; impasse des Lauriers ; avenue de la Libération n° 351 et n° 371 au 39r ; impasse des Magnoiliots ; impasse Notre Dame du Mai ; allée André Médiacoc ; allée des mimosas ; place de l'olivier ; Clos des oliviers ; chemin de l'ozone ; impasse de l'ozone ; allée de la palmerale ; allée des palmiers ; impasse du Mont Saint Filon ; résidence le Clos des Pins ; allée des pins ; allée des platanes ; allée des lauriers roses ; impasse Roubaud ; lotissement les Eaux sauvages ; impasse de la sauvette ; chemin Serfaty ; avenue du soleil ; allée de la source ; impasse Jean-Marie Tortel ; avenue Jean-Marie Tortel ; promenade des chênesverts.

Allée des arbousiers ; allée des campanules ; allée des capucines ; allée du basilic ; allée du chèvrefeuille ; impasse des cistes ; chemin de la colline ; résidence de la colline ; impasse petit Coudon ; allée des dahlias ; avenue André Dupuy ; lotissement la Frantette ; allée des glaieuls ; allée de la menthe ; allée de la myrte ; quartier Château Redon ; allée de la sarriette ; allée du serpollet ; allée du thym ; le hameau du Touar ; avenue de l'université ; allée de la verveine.

Résidence les Adrets ; impasse Amoretti ; avenue Amoretti ; résidence Bastide de la Baume ; allée Beauregard ; allée Jean-Baptiste Castel ; le parc de Sainte Claire ; quartier les Espaluns ; résidence l'Esterel ; allée Alfred Kastler ; chemin Paul Madon ; allée de la menthe ; allée des glycines ; allée des jacintes ; allée des jonquilles ; lotissement les Lucioles ; allée des marguerites ; avenue des Moulières ; lotissement les Moulières ; allée du Muguet ; allée des Narcisses ; avenue Colonel Picot ; chemin de l'erracras ; quartier Pierracras ; l'olivade de Pierracras ; la Supière ; allée des tulipes.

Résidence le Val d'Azur ; avenue Ernest Bauchrière ; résidence la Cascade ; avenue de sainte Cécile ; résidence le Sainte Cécile ; rue du grenadier Chabaud ; résidence le petit clos ; résidence les Floréas ; avenue Pierre Gandofo ; quartier des Horts ; résidence des 9ème D.I.C. ; impasse François Fabié ; avenue François Fabié ; résidence les Fleurs ; résidence les Marguerites ; avenue de la libération n°182 ; quartier les Minimes ; résidence le Val d'Azur ; avenue Pierre Henri Despaignes ; avenue Anatole France ; avenue Mirasoleou ; résidence du Parc France ; résidence Foyer les Gentils ; avenue André Malraux ; résidence les Mimosas ; avenue Mirasoleou ; résidence le Marco Polo ; résidence la Rivière ; résidence les Sources ; avenue du char Verdun ; résidence les Verneines ; les Bastides du village ; résidence les Violettes ; le Parc des Volubills.